

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du 17 Juillet 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 15	Secrétaire de séance : Joceline MARQUES	
Date de convocation : 12 juillet 2018	Nombre de présents : 13	Comité secret : non
Absents : 0	Excusé (e) s : 2	Pouvoirs : 1
		Votants : 14
		Quorum exigé : 8

Etaient présents : DURAND Nicole, MENEGUZ Muriel, GARAND Denis, ZOWIEZ-NEUMANN Paul, BARATIER Maurice, BEGOT Annie, CLAVEL Jérôme, GOUDARD Nadine, JOVANOVIC Michel, GIRARD Marius, FRANCOIS-BRAZIER Florence, REYMOND Muriel, MARQUES Joceline, D'ALEO Sandra, LAUGIER Emile.

Etaient excusés : Muriel MENEGUZ ; Jérôme CLAVEL (pouvoir à Marius GIRARD)

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018**

#### **TRAVAUX EN COURS ET A VENIR**

##### **TELEPHONIE**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle souhaite faire un audit du matériel de téléphonie et revoir les contrats. Mme le Maire va prochainement recevoir 2 concurrents au fournisseur actuel, ce dernier pouvant pas se déplacer.

##### **PANNEAU D'INFORMATION**

L'installation du panneau est prévue la semaine du 10 septembre. La société Margirier (entreprise qui a réalisé les travaux électriques pour la salle des fêtes) sera sur place le 30 août prochain afin d'établir un devis pour l'installation électrique à prévoir. Le contrat de location prendra effet à la date d'installation pour une durée de 5 ans.

##### **SIGNALETIQUE**

Mme le Maire a reçu 3 devis. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de SIGNAUX GIRAUD. Mme le Maire précise qu'elle commandera en même temps les 8 numéros de rue pour les nouvelles constructions ou pour remplacer les numéros défectueux.

##### **CONTROLE BATIMENTS**

Sur 4 devis sollicités, 3 ont été reçus. Les offres répondent au cahier des charges demandé, à savoir : contrôle alarme incendie et électrique des bâtiments communaux et contrôle pour les équipements foot, tennis, aire de jeux. Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société DEKRA (offre la moins disant).

##### **EXTINCTEUR**

Lors de son dernier contrôle, la société DESAUTEL a relevé le changement obligatoire de 2 extincteurs. S'agissant d'une obligation réglementaire de sécurité, le conseil municipal valide à l'unanimité le changement de ces 2 extincteurs.

##### **SUBVENTION**

Mme le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la dotation cantonale de patrimoine pour l'achat du panneau d'information lumineux et pour la réfection des chenaux de l'école. Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Mme le Maire.

##### **EGLISE**

Mme le Maire a contacté plusieurs entreprises pour réaliser des devis pour la rénovation du sol de l'Eglise.

#### **PERSONNEL**

Médiation Obligatoire Préalable : La loi de modernisation de la justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016 a prévu, jusqu'en novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux qui intéressent la fonction publique. Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation revient au CDG26 qui a fait acte de candidature à l'instar d'une quarantaine d'autres CDG et qui a été retenu par arrêté ministériel du 2 Mars 2018. Cette nouvelle mission, certes facultative pour les employeurs, présente de nombreux avantages. En effet, la médiation est plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Elle est aussi plus efficace car elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée, en amont du contentieux. Pour les collectivités affiliées la participation à l'exercice de cette mission facultative s'élève à 50 euros par heure de présence du médiateur avec l'une ou l'autre des parties, ou les deux. Toutefois, en cas d'intervention d'un médiateur externe au Centre de gestion de la Drôme, le montant de la participation sera fixé par celui-ci.

RIFSEEP : Mme le Maire explique que suite au changement du tableau des emplois et à la réussite du concours rédacteur d'un agent, il est nécessaire de modifier le RIFSEEP. Le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications apportées au régime indemnitaire.

Organisation de la rentrée scolaire : En attente d'informations.

#### **ECOLE / PERISCOLAIRE**

Commandes : Mme le Maire a passé une commande de petit matériel pour la cantine et de fournitures scolaires.

Travaux d'été : Le nettoyage des sols a été réalisé par l'agent technique. Le réaménagement des classes est prévu ce jeudi 19 juillet. Les vitres de l'école seront nettoyées les 20 et 21 août prochain.

Règlement périscolaire : Les règlements périscolaires vont être distribués cette semaine. Les familles peuvent inscrire leurs enfants à la cantine et garderie à partir du 1<sup>er</sup> août et jusqu'au vendredi 31 août 8h30 pour la semaine de la rentrée.

Pique-nique fin d'année : Mme le Maire remercie les deux conseillères municipales qui ont été présentes lors du pique-nique de fin de d'année.

## **BIBLIOTHEQUE**

---

Informations : Chaque année la bibliothèque municipale dépose une candidature afin de bénéficier d'une animation. Cette année la bibliothèque recevra un écrivain le 16 novembre prochain. Une exposition « polar » sera également organisée du 16 au 24 novembre.

Demandes : Le réaménagement de la bibliothèque, comme il a été souhaité, sera effectué au retour des congés des agents techniques. Dans le cadre de la venue de l'écrivain le 16 novembre prochain, la bibliothèque a sollicité la commune pour prendre en charge l'apéritif d'accueil et l'achat de matériel. Le conseil municipal valide la prise en charge de l'apéritif et Mme le Maire se renseigne auprès de la CCPDA pour emprunter ce type de matériel s'ils en disposent.

## **COMPTE RENDU DE REUNIONS**

---

Cérémonie récompense des pompiers : Une cérémonie s'est tenue en l'honneur d'un jeune pompier qui a été récompensé par une médaille. Le Préfet de la Drôme a remis la fourragère échelon Bronze au corps départemental d'incendie et de secours au chef de centre. Le 14 juillet dernier, chacun des volontaires du CIS de la Valloire s'est vu remettre une fourragère.

Mutualisation : Mme le Maire accompagné de l'un de ses adjoints ont participé à réunion organisée par la CCPDA sur la mutualisation. De nombreux projets ont été évoqués et le choix s'est porté en priorité sur l'achat mutualisé de fournitures administratives. Une convention sera prise avec la CCPDA en septembre.

SIRCTOM : Le rapport d'activité 2017 a été présenté lors du dernier conseil syndical. De manière générale, on observe une baisse du tonnage des ordures ménagères. Dans les déchetteries on constate une hausse du dépôt de l'amiante. Concernant les colonnes de tri : le papier/carton reste stable, le plastique/conserves et verre sont en hausse.

Conseillers départementaux : Le dossier de subvention pour les travaux du pont sur Oron a été voté début juillet. Les travaux prévus sur la RD 246 entre Epinouze et la commune sont validés, de même que la réalisation des purges sur la RD 519. La réfection de la traverse du village a été également évoquée.

Déviation : Le 16 juillet dernier Mme le Maire s'est rendu au Conseil Départemental à Valence accompagnée de 2 de ses adjoints. Etaient présents les techniciens en charge du projet, les conseillers départementaux et Vice-Présidents de l'Isère et de la Drôme. Le projet de la déviation se découpe en 3 tranches : la première entre Rives et Marciolles, la deuxième entre Marciolles et Lapeyrouse Mornay et la troisième entre Lapeyrouse Mornay et Chanas. Les propositions de trajet sont encore à l'étude mais les élus de la commune ont éliminé d'office le trajet passant par la zone d'activité. Mme le Maire et ses deux adjoints ont demandé à ce que soit pris en compte le futur échangeur de St Rambert et son impact sur le trafic local. Cette proposition va être étudiée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

PROJETS AGRICOLES : Lors du dernier conseil municipal, Mme le Maire avait évoqué le projet d'installation de pivots d'arrosage d'un agriculteur. Les élus avaient exigé :

- qu'une nouvelle haie soit replantée le long du Chemin avant de couper l'existante et que les arbres qui seraient endommagés soient remplacés
- qu'une convention entre commune et agriculteur concernant l'utilisation des chemins communaux soit signée.

Un courrier lui a été envoyé suite à ce conseil municipal lui indiquant les modalités citées ci-dessous. Or l'agriculteur n'a pas tenu compte du courrier de la commune et a déjà coupé la haie. Un courrier en lettre recommandée lui sera envoyé.

PERICARD : Comme il été convenu, les bénéfices de la soirée seront répartis entre les associations présentes pour la mise en place et l'organisation de la soirée

CIMETIERE : Un incendie s'est déclaré vendredi 13 juillet après midi derrière le cimetière. Les pompiers sont intervenus rapidement et ont sécurisé la zone.

FEU ARTIFICE : En 2019 il sera organisé par la commune.

EVENEMENTS : Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la soirée avec la compagnie SOAR le 18 juillet au stade et la vogue des conscrits du 20 au 23 juillet.